

AVIS DE COURSE

GRADE 3

TOUR DU FINISTÈRE À LA VOILE

Du 24 au 29 juillet 2023

IDYLLE

MORA

AVIS DE COURSE**TOUR DU FINISTÈRE A LA VOILE****COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU FINISTÈRE****Grade 3 du 24 au 29 Juillet 2023****De ROSCOFF à PORT LA FORET**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Préambule**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, de 22h à 7h.
- 1.4** - les règlements fédéraux et le règlement général de l'épreuve.
- 1.5** Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec les OSR 4.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles après 14H le 22 Juillet à Roscoff lors de l'inscription
- 2.2** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.cdv29.com

3 COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.cdv29.com
- 3.2** [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Le TOUR DU FINISTÈRE A LA VOILE est ouvert à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie C, D, E, F, G et R de la jauge Osiris possédant un rating supérieur ou égal à 10.0 net titulaires d'une carte d'identité Osiris Valide.
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie IRC dont le TCC est supérieur ou égal à 0.900. Les certificats IRC à durée limitée type SER (prix réduit) seront admis. Le certificat devra être impérativement déposé auprès de l'organisateur avant le 15 Juillet 2023. Il ne sera pas admis de présentation de SER le jour d'inscription.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- L'inscription des bateaux des Osiris B, L et R1, les voiliers de la catégorie IRC «Day Boat» ou ceux possédant un TCC inférieur à 0.900 sera soumise à l'acceptation du Président du Comité de Course.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum pour l'ensemble des bateaux. Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remplir en ligne sur le site web. Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre. Les licences temporaires sont acceptées si accompagnées d'un certificat médical.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, sur le site www.cdv29.com (Rubrique Tour du Finistère à la voile).

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne à compter du 10/03/2023.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : places limitées à 95 bateaux

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Longueur HT du Voilier	Droits d'inscription jusqu'au 25/06/2023 à 23h59	Droits d'inscription après le 26/06/2023 à 00h
Moins de 8 m	486 €	559 €
De 8 m à 8,99 m	549 €	631 €
De 9 m à 9,99 m	612 €	704 €
De 10 m à 10,99 m	675 €	776 €
De 11 m à 11,99 m	738 €	849 €
De 12 m à 12,99 m	801 €	922 €
De 13 m à 13,99 m	864 €	994 €
Plus de 14 m	947 €	1 089 €

Un tarif spécial -30% pour les écoles de croisières (nous consulter)

Annulation totale ou partielle du fait du skipper :

Toute annulation du fait du contractant, avant le 25 juin 2023 ouvrira droit à un remboursement des sommes versées déduction faite d'un montant de 50 euros au titre des frais de dossier. Passé le 25 juin 2023, toute annulation n'ouvrira droit à aucun remboursement ou dédommagement. En cas d'annulation pour problème médical, envoyez un mail à tourdudf@cdv29.com

5.2 Un chèque de caution sera demandé pour le prêt de cagnards et pavillons. La somme sera encaissée seulement si le matériel n'est pas restitué à l'issue de la dernière course.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 GROUPE DE CLASSEMENT

L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe.

Les bateaux monotypes ou half Tonner conformes à leurs règles de classe s'ils sont représentés par au minimum 5 exemplaires et s'ils possèdent le même rating Osiris ou IRC pourront former un groupe de classement en temps réel.

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés à la clôture des inscriptions le dimanche 23 juillet 2023.

Seront établis en complément, un classement des Clubs, un classement Trophée « Tour du Finistère », un Trophée Jeunes, un Trophée Féminin.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve:

Date	De	À
Samedi 22 Juillet	14h00	18h00
Dimanche 23 Juillet	09h00	18h00

8.2 Jours de course :

Date	Etape	Départ	Arrivée
Lundi 24 Juillet	Roscoff vers Aber Wrac'h	9h30	Après-midi
Mardi 25 Juillet	Aber Wrac'h vers Camaret	9h30	Après-midi
Mercredi 26 Juillet	Camaret vers Douarnenez	10h00	Après-midi
Jeudi 27 Juillet	Douarnenez vers Douarnenez (Construit)	11h00	Après-midi
Jeudi 27 Juillet	Douarnenez vers Port la Forêt	19h00	Journée (+1)
Samedi 29 Juillet	Port la Forêt vers Port la Forêt	10h00	Après-midi

Proclamation des résultats le samedi 29 Juillet à Port la Forêt à partir de 16h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating> valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 22 juillet 14h00.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 LIEU

Cartes SHOM conseillées : 7150-6930-7151-7031-7146-7066-7147-7148-7172-6680-7149

12 LES PARCOURS

Les parcours seront côtiers ou de type aller-retour.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 Une (1) course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Pour les Osiris, le CVL ne sera pas appliqué

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisateur.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

Emplacement au port :

A Roscoff gratuité du 15/07/2023 au 24/07/2023

A Port la Forêt gratuité du 29/07/2023 au 31/07/2023 à 12h00.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Le moteur thermique ou électrique fixe ou hors-bord est obligatoire pour tous les bateaux. L'autonomie de celui-ci devra permettre d'effectuer au minimum 20 milles à la vitesse de 4 nœuds (vent nul et mer plate).

21 PRIX

Les prix seront distribués par groupe de classement.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comité Départemental de Voile du Finistère 1 Rue de Kerbriant 29200 Brest tourdudf@cdv29.com

Information générale : Jean-Luc LE FUR - 06.41.80.14.57

Information course : Eric BOURNOT - 07.87.81.27.96